



# **UFF CLIC OPPORTUNITE 4**

**PROSPECTUS SIMPLIFIE**

*Fonds Commun de Placement*

## SOMMAIRE

<b>PROSPECTUS SIMPLIFIE .....</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE A STATUTAIRE.....</b>	<b>3</b>
Présentation succincte.....	3
<b>Informations concernant les placements et la gestion .....</b>	<b>3</b>
➤ Classification .....	3
➤ Garantie .....	3
➤ OPCVM d’OPCVM .....	3
➤ Objectif de gestion.....	4
➤ Economie du produit .....	4
➤ Indicateur de référence .....	5
➤ Stratégie d’investissement et actifs utilisés .....	5
➤ Scénarios de marché .....	7
➤ Profil de risque .....	9
➤ Garantie ou protection .....	10
➤ Souscripteurs concernés et profil de l’investisseur type .....	11
<b>Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité .....</b>	<b>11</b>
➤ Frais et commissions .....	11
➤ Régime fiscal .....	12
<b>Informations d’ordre commercial .....</b>	<b>13</b>
➤ Conditions de souscription et de rachat .....	13
➤ Date de clôture de l’exercice .....	13
➤ Affectation des revenus .....	13
➤ Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative.....	13
➤ Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative .....	13
➤ Devise de libellé des parts ou actions .....	14
➤ Date de création .....	14
<b>Informations supplémentaires.....</b>	<b>15</b>
<b>PARTIE B STATISTIQUE.....</b>	<b>16</b>

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE A STATUTAIRE

#### PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN	:	FR0010455865
Dénomination	:	<b>UFF CLIC OPPORTUNITE 4</b>
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	:	RFS GESTION
Déléataire de la gestion administrative et comptable	:	CACEIS FASTNET
Durée d'existence prévue	:	99 ans
Dépositaire	:	UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE
Commissaire aux comptes	:	CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
Commercialisateur	:	UNION FINANCIERE DE FRANCE

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification**

OPCVM diversifié

➤ **Garantie**

Garantie intégrale du capital à l'échéance, le 27 novembre 2015, hors commission de souscription, pour les parts souscrites au plus tard le 30 novembre 2007.

Protection sur la valeur liquidative du 27 novembre 2015, au minimum égale à 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds en cours de vie.

Le porteur bénéficie de la plus haute des deux valeurs correspondant à la garantie intégrale du capital à l'échéance et à la protection de 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds en cours de vie.

Les caractéristiques de la garantie sont décrites dans la rubrique « Garantie ou protection ».

➤ **OPCVM d'OPCVM**

Jusqu'à 100% de l'actif net.

### ➤ **Objectif de gestion**

L'objectif de gestion du fonds est de :

- (i) respecter, à l'échéance du 27 novembre 2015, les contraintes de garantie de capital mentionnées dans la rubrique « Garantie »,
- (ii) participer partiellement pendant huit ans à la performance d'un actif risqué et d'un actif non risqué.

L'Actif risqué est une allocation d'instruments financiers évolutive et diversifiée, notamment des OPCVM de type actions, obligations, obligations « high yield » ou diversifiés. Ces OPCVM seront principalement sélectionnés dans la gamme des fonds commercialisés par l'Union Financière de France. La part de l'actif non investie dans l'Actif risqué constitue l'Actif non risqué, composé de produits monétaires et obligataires.

La proportion du fonds investie dans l'actif risqué et l'actif non risqué est variable dans le temps et résulte de l'application d'une gestion de type assurance de portefeuille.

### ➤ **Economie du produit**

#### - Economie de l'OPCVM

Le fonds s'adresse à des investisseurs qui, en contrepartie d'une garantie portant sur la valeur liquidative à l'échéance et d'une protection à l'échéance de 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds en cours de vie, acceptent de ne participer que partiellement à la hausse éventuelle des marchés mondiaux d'actions et d'obligations.

#### - Avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quelle que soit l'évolution future des marchés actions et obligations mondiaux, le capital initialement investi (hors commission de souscription) sera au moins restitué à hauteur de 100% à l'échéance de la garantie.</li> <li>▪ Le FCP bénéficie d'une allocation dynamique, en fonction des opportunités de marché, entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire). Le FCP bénéficie également de la performance et du savoir-faire des gérants de chacun des OPCVM sélectionnés sur lesquels il est investi. La performance potentielle du FCP est illimitée car la totalité du FCP peut être investie dans l'actif risqué dont la performance est en relation avec celle des marchés actions et obligations mondiaux.</li> <li>▪ L'exposition du FCP à l'actif risqué n'est pas figée et peut évoluer en fonction des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance de la garantie indiquée ci-après. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera sur la valeur liquidative calculée ce jour là, qui sera fonction de la valeur des actifs détenus par le FCP.</li> <li>▪ La stratégie de gestion peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit temporairement ou définitivement investie dans l'actif non risqué, notamment afin de respecter la contrainte de garantie du capital et de protection à 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds en cours de vie. Dans ce cas la performance du fonds sera en liaison avec les taux sans risque et le fonds ne pourra plus profiter d'une éventuelle remontée des marchés.</li> <li>▪ Dans certains scénarios de marché, le</li> </ul>

#### Avantages

données de marchés.

- Le mécanisme de cliquet de garantie permet de préserver à l'échéance en plus du capital initialement investi au moins 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le FCP en cours de vie.

#### Inconvénients

mécanisme de cliquet peut constituer une contrainte de gestion plus forte que la simple garantie de capital initialement investi. Cela aura pour effet de limiter l'exposition du fonds à l'actif risqué. Le porteur ne pourra pas bénéficier de l'intégralité du potentiel de performance offert par les marchés actions et obligataire internationaux.

#### ➤ **Indicateur de référence**

Aucun indicateur de référence n'est pertinent au regard des techniques de gestion utilisées.

La performance du FCP sera liée selon des proportions variables à celle des marchés actions et obligataires internationaux.

#### ➤ **Stratégie d'investissement et actifs utilisés**

La méthode de gestion de l'assurance de portefeuille consiste à suivre les facteurs de risque de l'actif risqué et l'évolution des taux d'intérêt de manière à déterminer à tout moment la part de l'actif du FCP qui peut être investie dans l'actif risqué et dans l'actif non risqué. En particulier, cette stratégie peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit investie dans l'actif risqué, ou inversement à ce qu'elle soit temporairement ou définitivement investie dans l'actif non risqué, notamment afin de respecter la contrainte de garantie du capital initial et de protection à hauteur de 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds en cours de vie.

#### **Actifs pouvant contribuer à la constitution de la part non risquée du FCP :**

La part d'actif du FCP représentant l'actif non risqué est composée principalement d'OPCVM monétaires et de titres d'Etats européens pouvant être acquis en direct ou par l'intermédiaire de pensions livrées.

L'allocation entre les différents supports non risqués est à l'initiative du gérant et peut fluctuer entre 0 et 100% sur les OPCVM monétaires, obligations et autres titres de créance négociables.

#### - Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut détenir des titres de créance émis par des Etats Européens ayant une note supérieure ou égale à AA+ (Standard & Poor's), d'une durée maximum de 10 ans et des actions ou parts d'OPCVM monétaires de droit français ou étranger coordonnés.

#### - Instruments financiers à terme

Le FCP pourra intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures et d'options sur futures de taux d'intérêt, ou conclure des contrats de gré à gré d'échange ou des options sur contrat d'échange de taux d'intérêt, et des opérations de change à terme dans le but de se protéger contre les risques de taux et de change.

### **Actifs pouvant contribuer à la constitution de la part risquée du FCP :**

Le gérant met en œuvre une gestion discrétionnaire.

La part d'actif du FCP représentant l'actif risqué est composée principalement de parts ou d'actions d'OPCVM détenus en direct, alloués de façon diversifiée sur toutes zones géographiques.

#### **- OPCVM**

Le FCP investit dans des OPCVM français ou européens coordonnés, notamment des OPCVM de type actions, obligations, obligations « high yield », monétaires dynamiques ou diversifiés. L'investissement global maximum en parts ou actions d'OPCVM est de 100% de l'actif net total du FCP. L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM dépendra des conditions de marché et sera déterminé de façon discrétionnaire par RFS GESTION. Ces OPCVM seront principalement sélectionnés dans la gamme des fonds commercialisés par l'Union Financière de France.

La part des OPCVM actions pourra varier de 0 % à 100 % de l'actif risqué du fonds en fonction des anticipations de la société de gestion quant à l'évolution des différents marchés actions ; les OPCVM actions utilisés pourront être investis sur toutes zones géographiques, tous styles de gestion ou secteurs.

La part des OPCVM de taux en portefeuille pourra varier de 0 % à 100 % de l'actif risqué du fonds en fonction des anticipations de la société de gestion quant à l'évolution des différents marchés de taux. Les OPCVM de taux utilisés pourront être investis sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures ou toutes zones géographiques.

Le fonds pourra investir dans des OPCVM de fonds alternatifs dans la limite de 10% de l'actif net.

#### **- Instruments financiers à terme**

Le FCP pourra intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures et d'options sur futures de taux d'intérêt ou d'indices actions, ou conclure des contrats de gré à gré d'échange de taux d'intérêt ou de performance d'actions ou d'indices actions, dans le but de se couvrir contre les variations de taux d'intérêt ou contre les fluctuations des marchés actions, ou de s'exposer à ces mêmes risques.

Des opérations de change à terme pourront être conclues dans le but de couvrir le risque de change.

L'utilisation de produits dérivés n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du fonds au risque actions au-delà de 100%.

#### **- Instruments à dérivés intégrés**

Le FCP pourra investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés, dans le but de s'exposer aux marchés de taux ou d'actions internationaux. Le FCP pourra notamment acheter des parts d'EMTN (*Euro Medium Term Note*) ou d'obligations indexés, des warrants ou des certificats.

La part des instruments à dérivés intégrés sera limitée à 30% maximum du portefeuille.

L'utilisation d'instruments à dérivés intégrés n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du fonds au risque actions au-delà de 100%.

### ➤ Scénarios de marché

Trois scénarios sont présentés ici à titre indicatif afin d'illustrer la méthode de gestion de l'assurance de portefeuille selon différentes configurations possibles d'évolution de l'actif risqué du FCP.

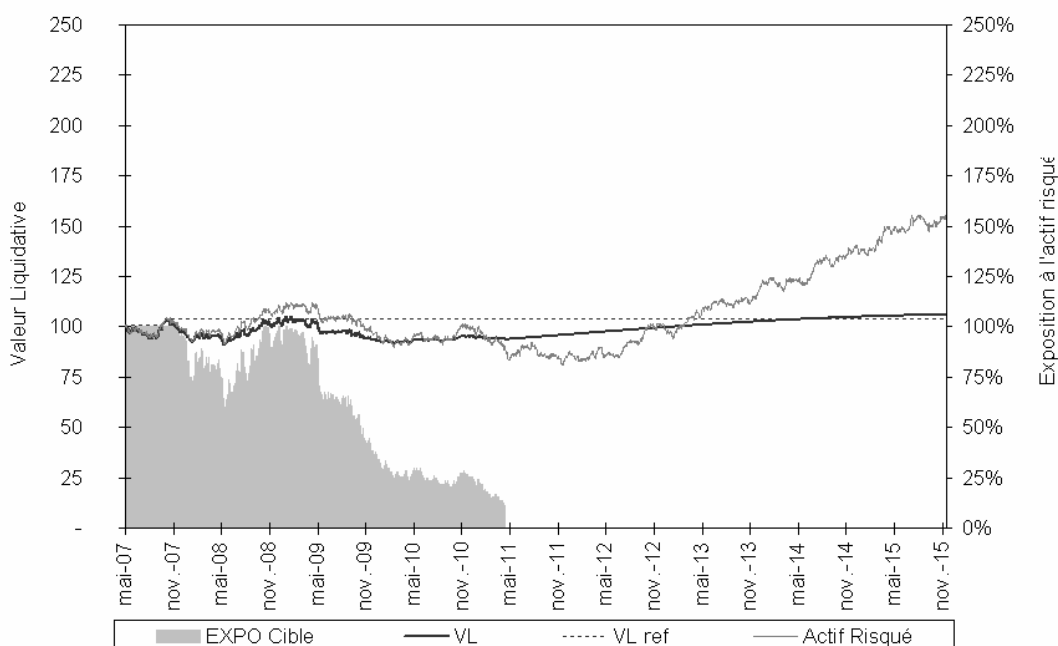
Ces simulations sur données fictives de marché permettent de calculer le rendement qu'aurait l'OPCVM sous différentes hypothèses. Elles permettent d'appréhender le mécanisme de gestion lors de différentes phases de marchés. Il est toutefois rappelé que les simulations présentées sur ce document sont le résultat de simulations de RFS GESTION à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par RFS GESTION et de données qui ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

Dans ces scénarii la valeur liquidative initiale est supposée égale à 100 euros

Scénario N°1 (évolution de marché plutôt défavorable) :

Cette simulation fait ressortir les résultats suivants :

- à l'échéance de cette stratégie la valeur liquidative est de 106 euros, soit une performance actuarielle de 0,7 % sur 8 ans et six mois ;
- le fonds est définitivement désinvesti de l'actif risqué après 4 ans, suite à la baisse de l'actif risqué. De sorte que par la suite la valeur liquidative du fonds ne peut plus profiter de la hausse de l'actif risqué.

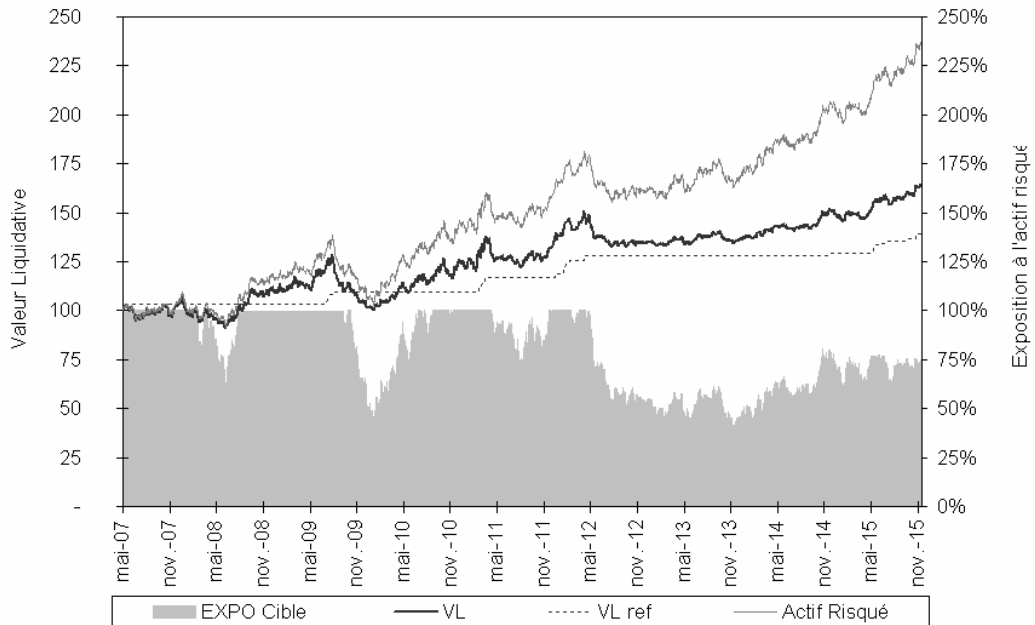


Scénario N°2 (scénario médian) :

Cette simulation fait ressortir les résultats suivants :

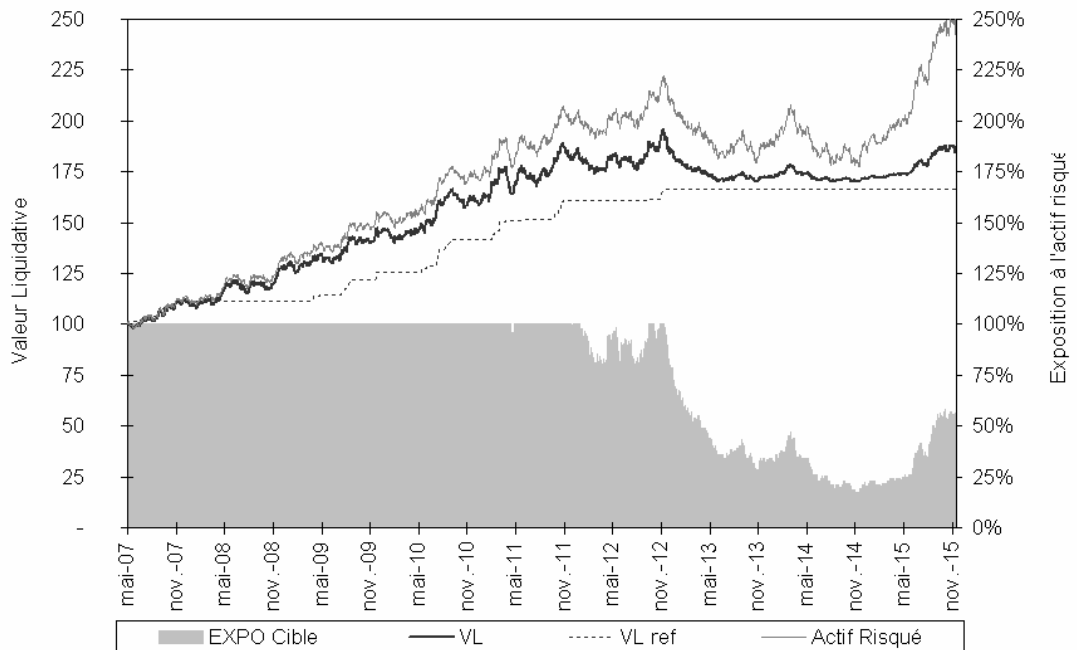
- à l'échéance de cette stratégie, la valeur liquidative est de 164 euros, soit une performance actuarielle de 5,98 % sur 8 ans et six mois ;
- la protection de 85% de la plus haute VL atteinte en cours de vie du fonds permet d'augmenter la valeur liquidative minimale garantie à l'échéance à 140 euros.

Du fait de la gestion mise en œuvre, le fonds ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'actif risqué.



**Scénario N°3 (évolution de marché plutôt favorable) :**

- à l'échéance de cette simulation la valeur liquidative est de 186 euros, soit une performance actuarielle de 7,57 % sur 8 ans et six mois ;
- la protection de 85% de la plus haute VL atteinte en cours de vie du fonds permet d'augmenter, après 5 ans et demi de gestion, la valeur liquidative minimale garantie à l'échéance à 166,5 euros.



### ➤ **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du groupe LCF Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

#### **Risques liés à la structure du fonds**

##### - Garantie et protection à l'échéance

Le FCP bénéficie d'une garantie intégrale du capital initial, hors commissions de souscription, et d'une protection de 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds en cours de vie, portant sur la valeur liquidative en date du 27 novembre 2015 émise par LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de demander le rachat de ses parts en dehors de la date prévue.

##### - Risque inflation

La garantie du capital ne tient pas compte de l'inflation.

##### - Risque de monétarisation du produit

Du fait des contraintes de la gestion de la garantie à terme, la méthode d'assurance de portefeuille mise en œuvre pour déterminer la proportion d'actif risqué dans le fonds peut entraîner que la gestion bascule définitivement vers une gestion de type monétaire ou obligataire. Les porteurs de parts doivent être conscients que durant cette période, même si la valeur des actifs risqués venait à remonter, le FCP ne profiterait pas de ce rétablissement.

La monétarisation du FCP peut être notamment la conséquence de la baisse de la valeur liquidative du fonds ou de la baisse des taux d'intérêt.

##### - Gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

#### **Risques de marché**

##### - Exposition aux marchés actions

Le FCP peut être exposé aux marchés actions. Comme pour tout investissement financier en actions, les investisseurs potentiels doivent être avertis que la valeur des actifs de l'OPCVM peut baisser fortement. La baisse du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de forte baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

- Risque de taux

La valeur des titres obligataires détenus par l'OPCVM varie en général inversement aux mouvements des taux d'intérêt ; en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des titres investis à taux fixe baisse, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. L'exposition du FCP aux marchés obligataires pourra fluctuer entre 0 et 100%, et la sensibilité de la poche obligataire constituant l'actif non risqué varier de 0 à 10.

- Exposition au risque de crédit

Le FCP peut investir dans des OPCVM de stratégies dites « High Yield », offrant une rémunération dépendant du risque de crédit de sociétés dont la probabilité de faire défaut n'est pas nulle. En période de forte variation de la valeur des stratégies « high yield », la valeur liquidative pourra en conséquence être amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse. Cette fluctuation restera cependant limitée dans la mesure où l'exposition aux stratégies « high yield » ne dépassera pas 35% de l'actif du FCP.

- Exposition aux marchés émergents

Le FCP peut investir dans des OPCVM exposés sur les marchés émergents, dont la valeur liquidative est susceptible de baisser fortement.

En période de forte variation des marchés émergents, la valeur liquidative pourra en conséquence être amenée à baisser. Cette fluctuation restera cependant limitée dans la mesure où l'exposition aux marchés émergents ne dépassera pas 35% de l'actif du FCP.

- Risque de change

Le FCP peut être exposé au risque de change par l'acquisition d'OPCVM libellés dans une devise autre que l'euro ou indirectement par l'acquisition d'OPCVM en euro dont les investissements ne sont pas couverts contre le risque de change. En cas de mouvements sur les marchés des changes, la valeur liquidative peut donc être amenée à baisser.

**Risques liés à l'utilisation de produits dérivés et d'instruments à dérivés intégrés**

Les risques inhérents à l'utilisation de futures, d'options sur futures, de contrats de swaps ou d'options sur swaps et d'instruments à dérivés intégrés incluent, sans pour autant s'y limiter, des risques de variation de prix des sous jacents des produits dérivés, des risques de liquidité, des risques de contrepartie. L'utilisation de produits dérivés peut donc entraîner pour l'OPCVM des risques de pertes spécifiques auxquels l'OPCVM n'aurait pas été exposé en l'absence de telles stratégies.

Les risques mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ ***Garantie ou protection***

- Garant

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.

- Garantie

Le fonds bénéficie d'une garantie portant sur la valeur liquidative en date du 27 novembre 2015. Au delà de cette date, il peut être envisagé de mettre fin au fonds ou de reconduire la stratégie avec ou sans garantie. Dans tous les cas, les porteurs seront informés préalablement.

- Type de garantie

Indépendante, payable au FCP à première demande de RFS GESTION le 27 novembre 2015.

- Nature de la garantie : Garantie de la Valeur Liquidative du 27 novembre 2015

Le garant garantit que tout porteur ayant conservé ses parts jusqu'au 27 novembre 2015 bénéficiera d'une valeur liquidative de rachat en date du 27 novembre 2015 au moins égale au plus haut entre :

- la valeur liquidative d'origine,
- la plus haute valeur liquidative de la période allant de la date de constitution du fonds au 30 novembre 2007 inclus,
- 85% de la plus haute valeur liquidative de la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2007 inclus au 27 novembre 2015 inclus.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs et plus spécifiquement dans le cadre de programmes d'investissement et de contrats commercialisés auprès de la clientèle de l'Union Financière de France Banque.

S'agissant d'un OPCVM « Garanti », la durée minimale de placement recommandée est de 8 ans à compter de la date de fin de commercialisation du fonds, afin de bénéficier de la garantie à l'échéance.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP.

**INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE**

➤ **Frais et commissions**

- Commissions de souscription et de rachat

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux et barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	4% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM		Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM		Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux et barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,0 % TTC maximum
Commission de surperformance	-	Néant

➤ **Régime fiscal**

- Fiscalité de l'OPCVM

Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

- Eligibilité (PEA, DSK, etc.)

Aucune.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

#### INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

##### ➤ **Conditions de souscription et de rachat**

- Valeur liquidative d'origine : 100 €
  
- Montant minimum de souscription : 762,25 € pour la première souscription, pas de montant minimum imposé pour les souscriptions ultérieures.
  
- Conditions de souscription et de rachat  
Les demandes de souscription et de rachat sont effectuées en dix millièmes de parts, sur la base de la prochaine valeur liquidative.  
Elles sont reçues à tout moment auprès du dépositaire au plus tard à 21h30 la veille de la prochaine valeur liquidative.
  
- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir en France les souscriptions et les rachats  
UNION FINANCIERE DE FRANCE  
32, avenue d'Iéna – 75783 Paris Cedex 16

##### ➤ **Date de clôture de l'exercice**

Dernier jour de bourse du mois de novembre. La date de clôture du premier exercice interviendra le dernier jour de bourse du mois de novembre 2008.

##### ➤ **Affectation des revenus**

Capitalisation.

##### ➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Hormis les jours fériés légaux en France, hebdomadaire, le vendredi ou le cas échéant le dernier jour ouvré de la semaine à la Bourse de Paris, sur la base des premiers cours du jour.

##### ➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative**

UNION FINANCIERE DE FRANCE  
32, avenue d'Iéna – 75783 Paris Cedex 16  
Site internet : [www.unionfinancieredefrance.fr](http://www.unionfinancieredefrance.fr)

➤ **Devise de libellé des parts**

Euro.

➤ **Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 6 avril 2007. Il a été constitué le 1<sup>er</sup> juin 2007.

#### INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UNION FINANCIERE DE FRANCE  
32, avenue d'Iéna – 75783 Paris Cedex 16

Date de publication du prospectus : 1<sup>er</sup> juin 2007.

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## **PARTIE B STATISTIQUE**

Ces informations seront disponibles après la clôture du premier exercice du FCP.